

SERVICE D'URBANISME

Avec le retour de la belle saison, on a des travaux de rénovation ou de construction. Il ne faudrait pas oublier qu'il est obligatoire d'obtenir un permis avant de pouvoir commencer les travaux. L'inspecteur en bâtiments de la Municipalité ne répond pas seulement aux citoyens de Saint-René-de-Matane. Il a plusieurs autres municipalités à s'occuper. C'est pourquoi, il ne faut pas attendre à la toute dernière minute pour demander le permis requis.

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE - VOUS VOULEZ FAIRE UN FEU DE PLEIN AIR?

L'obtention d'un permis est obligatoire lorsqu'on a des projets de brûlage. En demandant le permis, on obtient les conseils d'usage afin que les activités de brûlage se fassent en toute sécurité. La bonne nouvelle, c'est que ce permis ne coûte rien. Il suffit de le demander. Il est donc inutile de s'en passer!

Qu'est-ce qu'une RUMEUR?

La rumeur est sans doute le plus vieux média du monde...

La rumeur qui voulait que l'accident survenu le 24 février 2015 au coin de la route Dufour et de la route 195 impliquait un employé municipal n'était pas fondée. Aucun employé n'a été impliqué dans un accident de la route avec les véhicules de la Municipalité.

Les travaux de voirie en 2015...

Les travaux de nivelage des chemins sont débutés; ils sont exécutés par 9210-2185 Québec inc./Sablière SAD
Le traçage des lignes de rue se fera au cours de l'été; ils seront exécutés par Perma-Lignes inc.

Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« Vous aimez les livres? »

Vous voici heureux pour la vie. »

Belle citation de Jules Clarétie

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Juin 2015 - 4^e numéro

En direct du Service de l'administration



Comme depuis sa première parution, ce bulletin se veut un outil d'information sur votre organisation municipale. Il est jugé important voire essentiel que vous soyez mis au courant de ce qui se passe dans la gestion de votre municipalité et dans le monde communautaire. Des citoyens bien informés comprennent mieux le rouage administratif municipal et le travail de tout son personnel.

Les nouvelles de dernières heures sont les suivantes :

M. Roger Vaillancourt a remis sa démission à titre de maire le 29 mai 2015. Le conseil municipal en a pris acte lors de la séance du 1^{er} juin dernier.

La Commission des relations du travail a accredité le Syndicat des employés municipaux de la MRC de La Matanie (CSN) pour représenter « Tous les salariés au sens du Code du travail » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en date du 22 mai 2015. Le conseil en a pris acte lors de la séance du 1^{er} juin 2015.

Le comité de développement local CODEL est toujours en activité. Ce comité se compose de M. Dominic Côté, président, Mmes Julie Gagné, Dorine Ouellet, Lyne Gagnon, Marjorie Gauthier, Amanda Fournier et M. Steve Lavoie.

Un nouveau comité de loisir est également formé sous le nom « Groupe commun'EauTerre ». Ce comité se compose de Mmes Jessie Leclerc, Marjorie Gauthier, Sylvia Fortin, Caroline Gagnon et de M. Jean-François Jacques.

Nous vous informons qu'en juillet prochain, il y aura une fête au village. Réservez les 10, 11 et 12 juillet 2015 afin de pouvoir festoyer avec le Groupe Commun'EauTerre. Les bénéficiaires retourneront dans la communauté.

Le mercredi 17 juin 2015, lors d'un 5 à 7 au Métropole, CODEL fera l'annonce des montants à distribuer aux organismes communautaires locaux dans le cadre du programme « Mesures de soutien à la vitalité » et la présentation du plan de développement 2015-2019. Toute la population est la bienvenue.

Le bulletin d'information municipale prendra une pause en juillet 2015. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un bon début d'été.

Yvette Boulay, directrice générale

BABILLARD La vie communautaire

Une vie communautaire intéressante est celle où la population participe aux activités.

Un feu de la Saint-Jean-Baptiste

Le mardi 23 juin à compter de 21 heures la population est invitée à festoyer et danser autour d'un feu de joie.

Lieu : À proximité du bâtiment de la patinoire

On vous attend en grand nombre!

Le Théâtre du Bedeau se prépare en vue de sa nouvelle production estivale.

« L'Amour avant tout »

C'est un amalgame de diverses pièces de Molière. Adaptation et mise en scène de Marie-Brigitte Lehouillier.

Lieu : À l'église de Saint-Adelme

Quand : Du 7 juillet au 6 août 2015

Allons faire un tour à Saint-Adelme...

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30.

Bienvenue à toute la population.

Saviez-vous que...

La gestion administrative d'une municipalité devient de plus en plus complexe. Mais pourquoi? Parce que la gestion d'une municipalité doit répondre aux exigences des lois, des règlements qui proviennent d'une instance politique plus haute, c'est-à-dire, soit des gouvernements provincial ou fédéral.

Nous allons tenter dans les mois à venir de vous faire part de tout ce qu'implique la gestion d'une municipalité. Il n'est plus possible aujourd'hui d'administrer comme il y a 50 ans. Ce qui se faisait à une certaine époque ne correspond plus aux critères de performance, de rentabilité, d'efficacité. Comme tous les citoyens en demandent toujours un peu plus, soit en déneigement, en entretien de voirie, en santé, en éducation, en protection incendie, etc., alors qui demande plus doit s'attendre à voir changer les choses...

Si on vous parle d'« **INDICATEURS DE GESTION** », que vous vient-il à l'idée? Un indicateur de gestion est un outil d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on va pouvoir mesurer, à un instant donné et face à un objectif, une situation ou une tendance, de façon relativement objective. Afin de contribuer à une gestion performante des organismes municipaux, le gouvernement du Québec a entrepris, depuis 1999, en collaboration avec le milieu municipal, un exercice de détermination des indicateurs de gestion. Cet exercice a donné lieu à un arrêté ministériel signé en mai 2004 par la ministre du MAMR. Il décrète qu'à partir de l'exercice financier 2004, les municipalités doivent calculer la valeur d'une liste d'indicateurs de gestion dont la formule est prescrite. Le nombre d'indicateurs obligatoires est fixé par le gouvernement, et ce, sur une base progressive. Les indicateurs mesurent les services de base fournis par la municipalité ainsi que sa santé financière. L'accès à l'information et aux moyens de communication amène nos citoyens à manifester des intérêts et des attentes croissants à l'égard de leur municipalité. À cet effet, la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'efforce de répondre à des attentes de sa collectivité d'être une institution de plus en plus performante, démocratique et responsable.

Donc, avant le 30 juin de chaque année, la Municipalité doit transmettre au MAMOT un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier précédent. (art. 4 de l'Arrêté ministériel n° 2012).

Voici les indicateurs de gestion pour l'exercice financier 2014 :

Transport routier : Voirie municipale - Entretien d'été : 2 426 \$/km - Enlèvement de la neige : 1 425 \$/km
Hygiène du milieu : Réseau d'aqueduc : 0,66 \$ par mètre cube pour le traitement et l'approvisionnement d'eau potable
Réseau d'égout : 0,31 \$ par mètre cube pour le traitement des eaux usées
6 051 \$ par kilomètre de conduite

Déchets domestiques : 195,66 \$ par local

Ressources humaines : Effort de formation par employé : 5,25 heures

La directrice générale transmet ces données au MAMOT lorsque le rapport financier a été déposé au conseil.

Message important

Le conseil municipal a autorisé la fermeture de la mairie et du bureau du service administratif pour la période suivante :

👉 **Semaine du 12 juillet 2015**

👉 **Semaine du 19 juillet 2015**

L'horaire régulier reprendra à compter du 27 juillet 2015.

Collecte des ordures ménagères

Juillet et août 2015

Prenez note que les **9 et 23 juillet** ainsi que les **6 et 20 août** il y aura une **collecte supplémentaire des ordures ménagères** pour tous les secteurs de la municipalité.

Collecte des matières recyclables

Juillet et août 2015

La collecte des matières recyclables se fera le même jour que la collecte des ordures ménagères pour tous les secteurs de la municipalité pour la période de juillet et août 2015.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - JUIN 2015

1^{er} juin : Séance ordinaire du conseil municipal – 19 h 30

8 juin : Rencontre du comité des équipements supra locaux – Rencontre du comité intermunicipal des déchets – Journée. – Maire suppléant

9 juin : Rencontre avec l'UPAC – 13 h – Hôtel de ville de Matane - DG

Rencontre avec l'UPAC – 19 h – Hôtel de ville de Matane - Maire suppléant et conseillers

15 au 19 juin : Congrès de l'ADMQ – DG

17 juin : Séance ordinaire de la MRC de La Matanie – Soirée – Maire suppléant

30 juin : Ouverture de soumissions – Évaluation des bâtiments municipaux – 14 h – Maire suppléant, DG et adjointe administrative
Ouverture de soumissions – Passif au titre des sites contaminés – 14 h 30 – Maire suppléant, DG, et adjointe administrative

LE GEST D'UN CITOYEN, L'ACTION D'UNE POPULATION POUR L'ENVIRONNEMENT

Cette chronique fait suite à celle donnée en mai dernier.

L'ÉCOCENTRE

GRATUIT pour les résidents de la MRC de La Matanie, qui apportent des matières récupérables **TRIÉES** :

Résidus de construction : bois, bois traité ou peinturé, palettes de bois, panneaux de gypse, bardeaux d'asphalte avec les clous seulement;

Résidus métalliques : gros électroménagers, pièces de métal, cuivre, acier inoxydable, aluminium;

Matelas et sommiers;

Pneus dimensionnés (moins de 48,5 pouces de diamètre) et déjantés, incluant pneus de vélo;

Matériaux secs : briques, terre, béton;

Résidus verts : gazon et feuilles ensemble. Herbes, tiges, fleurs, morceaux de pelouse avec terre, ensemble mais séparés du gazon et feuilles. Branches séparément;

Résidus dangereux : peintures, huiles usées, filtres à huile, contenants d'huile fermés, batteries de véhicules motorisés, bonbonnes de propane vides, piles rechargeables et non rechargeables, cartouches d'imprimante, ampoules fluocompactes et fluorescentes;

Appareils de technologies de l'information et des communications : ordinateurs, écrans, téléviseurs, lecteurs DVD et vidéo, télécopieurs, serveurs, tous les périphériques (imprimantes, claviers, souris, fils), téléphones cellulaires, consoles de jeu;

Huile végétale d'origine domestique.

Plusieurs entreprises et organismes de la région de Matane récupèrent divers produits, désuets ou non. Voyez la liste complète sur www.environnementmatane.ca

N'oublions pas que tout geste posé en faveur de l'environnement devient un geste que nous posons pour nous-mêmes, mais surtout pour l'avenir de nos petits-enfants. Il n'en tient qu'à nous, au quotidien, de faire toute la différence.

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

Tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.

Du 11^{er} mai au 31 octobre : 8 h à 17 h

L'écocentre est situé dans le parc industriel de Matane.

Du 1^{er} novembre au 30 avril : 7 h à 17 h

Service de l'administration

Fête nationale du Québec

Le bureau de la direction générale sera fermé le 24 juin 2015.

Fête du Canada

Le bureau de la direction générale sera fermé le 29 juin 2015.

Le 2^e versement du compte de taxes vient à échéance le 26 juin.

Moment de réflexion



« Entraîne ta pensée à voir ce qui est positif dans chaque situation. »

Franck Nicolas